



## Virex® II 256 (Canada) Nettoyant désinfectant et désodorisant en une étape

Révision: 2020-04-29

Version: 03.0

### 1. IDENTIFICATION

<b>Nom du produit:</b>	Virex® II 256 (Canada) Nettoyant désinfectant et désodorisant en une étape		
<b>Code du produit:</b>	3062784, 54332, 54334		
<b>FDS #:</b>	MS0300585		
<b>Utilisation recommandée:</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Industriel/Institutionnel</li> <li>• Nettoyeur désinfectant</li> <li>• Ce produit doit être dilué avant toute utilisation</li> </ul>		
<b>Utilisations déconseillées:</b>	Les utilisations autres que celles identifiées ne sont pas recommandées		
<b>Producteur, importateur, fournisseur</b>	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;">           Siège social aux États-Unis            Diversey, Inc.            1300 Altura Rd., Suite 125            Fort Mill, SC 29708            Phone: 1-888-352-2249            Adresse Internet pour fiche de données de sécurité : <a href="https://sds.diversey.com">https://sds.diversey.com</a> </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;">           Siège social au Canada            Diversey, Inc. - Canada            6150 Kennedy Road Unit 3            Mississauga, Ontario L5T 2J4            Phone: 1-800-668-7171         </td> </tr> </table>	Siège social aux États-Unis Diversey, Inc. 1300 Altura Rd., Suite 125 Fort Mill, SC 29708 Phone: 1-888-352-2249 Adresse Internet pour fiche de données de sécurité : <a href="https://sds.diversey.com">https://sds.diversey.com</a>	Siège social au Canada Diversey, Inc. - Canada 6150 Kennedy Road Unit 3 Mississauga, Ontario L5T 2J4 Phone: 1-800-668-7171
Siège social aux États-Unis Diversey, Inc. 1300 Altura Rd., Suite 125 Fort Mill, SC 29708 Phone: 1-888-352-2249 Adresse Internet pour fiche de données de sécurité : <a href="https://sds.diversey.com">https://sds.diversey.com</a>	Siège social au Canada Diversey, Inc. - Canada 6150 Kennedy Road Unit 3 Mississauga, Ontario L5T 2J4 Phone: 1-800-668-7171		
<b>Numéro de téléphone d'appel d'urgence</b>	1-800-851-7145; 1-651-917-6133 (Int'l)		

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classification du produit non dilué

Toxicité orale aiguë	Catégorie 4
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 1C
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1
Toxicité systémique sur un organe cible précis (exposition répétée)	Catégorie 2
Inflammabilité	Liquides Inflammables, Catégorie 4

**Mention d'avertissement:****Danger.**

#### Déclarations sur les risques

**LIQUIDE COMBUSTIBLE. CAUSE DES BRÛLURES CUTANÉES GRAVES ET DES LÉSIONS OCULAIRES GRAVES. NOCIF EN CAS D'INGESTION. PEUT CAUSER DES DOMMAGES AUX ORGANES À LA SUITE D'EXPOSITIONS PROLONGÉES OU RÉPÉTÉES.**

#### prises en garde :

Cause des brûlures ou de graves lésions dans la bouche, la gorge et l'estomac. Éloigner des flammes et des surfaces chaudes. Défense de fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Laver rigoureusement les zones affectées après toute manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Porter des gants de protection/des vêtements de

**Virex® II 256 (Canada)  
Nettoyant désinfectant et désodorisant  
en une étape**

1 of 6

protection/un équipement de protection des yeux/du visage. EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche à l'eau. NE PAS provoquer de vomissements à moins d'indication contraire par le personnel médical. Boire une tasse d'eau ou de lait. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Se rincer la peau à l'eau pendant au moins 15 minutes. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles cornéennes, s'il y a lieu, s'il y a lieu et si facilement réalisable. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un Centre Antipoison (1-800-851-7145) ou un médecin. Consulter un médecin en cas de malaise. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Éliminer conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables. INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE.: Mélanger seulement avec de l'eau. NE PAS MÉLANGER AVEC DES JAVELLISANTS OU UN AUTRES PRODUIT OU PRODUIT CHIMIQUE. Peut réagir et émettre du chlore gazeux.

**Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)** - Sans objet

**Dangers physiques non autrement classifiés (DPNCA)** - Sans objet.

#### **Classification du produit dilué @ 1:256**

Ce produit, lorsque dilué tel qu'indiqué sur l'étiquette, n'est pas classifié comme dangereux en conformité avec la norme 29 CFR 1910.1200 de l'OSHA (HazCom 2012 - SGH) et aux règlements canadiens sur les produits dangereux (HPR) (WHMIS 2015-GHS).

#### **Déclarations sur les risques et la sécurité**

Pas nécessaire.

### **3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**

#### **Ingrédients classifiés**

<b>Composant(s)</b>	<b>CAS #</b>	<b>% en poids</b>
Chlorure de didécylidiméthylammonium	7173-51-5	5 - 10%
N-Alkyl chlorure de diméthylbenzylammonium	68424-85-1	5 - 10%
Alcool éthylique	64-17-5	1 - 5%
Sel de ÉDTA tétrasodium	64-02-8	1 - 5%
Oxyde de lauryldiméthylamine	1643-20-5	0.5 - 1.5%
Sesquicarbonate de sodium	533-96-0	0.5 - 1.5%
1-décanamine, n-décyl-n-méthyl-	7396-58-9	> 0.1 - < 1%

\*Les pourcentages exacts sont retenues à titre de renseignements commerciaux secrets

### **4. PREMIERS SOINS**

#### **Produit Non Dilué:**

**Les Yeux:** EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles cornéennes, s'il y a lieu, s'il y a lieu et si facilement réalisable. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes.

**Par voie cutanée:** EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Se rincer la peau à l'eau pendant au moins 15 minutes.

**PAR INHALATION :** EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

**Ingestion:** EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche à l'eau. NE PAS provoquer de vomissements à moins d'indication contraire par le personnel médical. Boire une tasse d'eau ou de lait.

**Symptômes/effets les plus importants :** Pas d'information disponible.

**Une aide médicale immédiate et un traitement spécial sont de rigueur** Sans objet.

**Conditions médicales aggravées:** Les individus avec des problèmes respiratoires chroniques tels que l'asthme, l'emphysème, la bronchite chronique, etc., peuvent être plus prédisposés à l'irritation.

#### **Produit Dilué:**

**Les Yeux:** Rincer abondamment à l'eau.

**Par voie cutanée:** Les premiers secours ne sont pas nécessaires

**PAR INHALATION :** Les premiers secours ne sont pas nécessaires

**Ingestion:** EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un Centre Antipoison (1-800-851-7145) ou un médecin en cas de malaise.

### **5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**Méthodes particulières d'intervention**  
**Moyen d'extinction approprié**

Vaporiser d'eau pour garder au froid les contenants exposés au feu.  
Utiliser un produit chimique sec, du CO<sub>2</sub>, de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.

## Dangers spécifiques

Matières corrosives (Voir section 8 et 10).

**Équipements spéciaux pour la protection des intervenants:** Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.

**Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:** Pas d'information disponible.

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

### Précautions individuelles Précautions pour la protection de l'environnement et méthodes de nettoyage :

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).  
Méthodes de nettoyage - déversement important. Cette substance est toxique pour les poissons. Ne pas la décharger dans les lacs, rivières, étangs ou eaux publiques à moins d'autorisation NPDES. Éviter que le produit pénètre dans les égouts. L'écoulement de l'eau peut être nocif pour l'environnement. Enlever avec un absorbant inerte. Balayer et déposer avec une pelle dans des récipients appropriés pour l'élimination. Terminer le nettoyage par un rinçage à l'eau.

## 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

**Manipulation:** LIQUIDE COMBUSTIBLE. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique, de ventilation ou d'éclairage antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Bien laver après manipulation. Ne pas goûter ni avaler. Le résidu du produit peut rester sur/dans les conteneurs vides. Utiliser toutes les mêmes précautions pour la manutention du conteneur vide et le résidu que pour la manutention du produit. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Retirer et laver les vêtements et les chaussures contaminées avant réutilisation. Mélanger seulement avec de l'eau. NE PAS MÉLANGER AVEC DES JAVELLISANTS OU UN AUTRES PRODUIT OU

PRODUIT CHIMIQUE. Peut réagir et émettre du chlore gazeux. POUR UTILISATION COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE SEULEMENT

**Entreposage:** Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef.

**Niveau d'aérosol (le cas échéant) :** Sans objet.

## 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Directives d'exposition:

Composant(s)	CAS #	ACGIH	OSHA
Alcool éthylique	64-17-5	1000 ppm (STEL)	1000 ppm (TWA) 1900 mg/m <sup>3</sup> (TWA)

### Produit Non Dilué:

#### Mesures d'ordre technique:

Une ventilation usuelle devrait être suffisante pour maintenir le nombre des particules aéroportées à un niveau acc.

#### Protection individuelle

It is the responsibility of the employer to determine the potential risk of exposure to hazardous chemicals for employees in the workplace in order to determine the necessity, selection, and use of personal protective equipment.

#### Protection des yeux:

Lunettes de protection contre les éclaboussures de produits chimiques.

#### Protection des mains:

Gants résistants aux produits chimiques.

#### Protection de la peau et du corps:

des articles chaussants de protection. Porter un vêtement de protection approprié.

#### Protection respiratoire:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Si les conditions du travail exigent l'emploi d'un appareil respiratoire, suivre les recommandations de protection respiratoire de OSHA 29 CFR 1910.134 et ANSI Z88.2.

#### Mesures d'hygiène:

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

### Produit Dilué:

#### Mesures d'ordre technique:

Une ventilation usuelle devrait être suffisante pour maintenir le nombre des particules aéroportées à un niveau acc

#### Protection individuelle

#### Protection des yeux:

Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.

#### Protection des mains:

Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.

#### Protection de la peau et du corps:

Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.

#### Protection respiratoire:

Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.

#### Mesures d'hygiène:

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**État de la matière:** Liquide  
**Vitesse d'évaporation:** Pas d'information disponible.  
**Seuil de l'odeur:** Pas d'information disponible.  
**Point/intervalle de fusion** indéterminé  
**Température d'auto-inflammation:** Pas d'information disponible.  
**Solubilité dans d'autres solvants** Pas d'information disponible.  
**Densité** 1 Kg/L  
**Masse volumique apparente** Pas d'information disponible.  
**Point d'éclair** > 187 °F > 86 °C  
**Viscosité:** 0  
**Teneur (%) en COV (composés organiques volatils) :** 3.3 % \*  
**Inflammabilité (solide ou gaz):** Sans objet.  
**Sustained combustion:** Indéterminé  
**Limites d'explosivité - supérieure:** indéterminé - **inférieure:** indéterminé

**Couleur:** Turbidité Transparent, **primaire** Bleu  
**Odeur: primaire** Caractéristique  
**Point/intervalle d'ébullition:** indéterminé  
**Température de décomposition:** Indéterminé  
**Solubilité:** complètement soluble  
**Densité relative (relativement à l'eau):** 1.0  
**Densité gazeuse:** Pas d'information disponible.  
**Pression de vapeur:** Pas d'information disponible.  
**Coefficient de partage (n-octanol/eau):** Pas d'information disponible.  
**Phosphore élémental:** 0 % by wt.  
**pH** ≈ 10.2  
**La corrosion des métaux:** Non corrosif

### pH de la solution diluée

≈ 8.8

**Point d'éclair de la dilution:** > 187 °F > 86 °C

**% COV par poids dse la dilution d'emploi:** 0.01 %

\* - Titre 17, Code des règlements de la Californie, division 3, chapitre 1, sous-chapitre 8.5, article 2, Produits de consommation, sections 94508

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Reactivity:</b>	Not Applicable
<b>Stabilité</b>	Le produit est stable
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun raisonnablement prévisible.
<b>Matières à éviter</b>	Agents d'oxydation. Surfactant anionique. Ne pas mélanger avec des produits chlorés (tels que les javellisants).
<b>Conditions à éviter</b>	Aucun à notre connaissance.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Information sur les voies d'exposition probables:

Contact avec la peau, Inhalation, Ingestion, Contact avec les yeux

### Effets et symptômes retardés, immédiats ou chroniques dûs à l'exposition à court et à long terme

**Contact avec la peau:** Ne sera probablement pas un irritant dans des conditions d'utilisation normale.

**Contact avec les yeux:** Corrosif(ve). Cause des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure des douleurs, une sensation de brûlure, des rougeurs, des larmoiements, la vision brouillée ou une perte de vision.

**Ingestion:** Cause des brûlures ou de graves lésions dans la bouche, la gorge et l'estomac. Symptoms may include stomach pain and nausea. Les symptômes peuvent inclure des vomissements, des nausées et/ou un malaise général. Nocif en cas d'ingestion.

**Inhalation:** Peut provoquer des irritations et effets corrosifs au nez, à la gorge et aux voies respiratoires. Les symptômes peuvent inclure la toux et des difficultés respiratoires.

**Sensibilisation:** Aucun effet connu.

**Target Organs (SE):** Aucun à notre connaissance.

**Target Organs (RE):** Pas d'information disponible.

### Mesures numériques de toxicité

**(ETA) - par voie orale (mg/kg):** 1700

**aiguë (ETA) - par inhalation des** >20

**brumes (mg/l):**

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**Écotoxicité:** Pas d'information disponible.

**Persistence et dégradabilité** Pas d'information disponible.

**Bioaccumulation:** Pas d'information disponible.

### 13. DISPOSAL CONSIDERATIONS

Ne pas contaminer l'eau, les aliments ou la nourriture pour animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination de ce produit.

**Déchets des résidus / produits non utilisés (produits non dilués) :**

Ce produit, tel que vendu, en cas de rejet ou d'élimination, n'est pas un déchet dangereux aux termes des règlements fédéraux (40 CFR 261.21 b) 4)). En vertu de la loi RCRA, il incombe à l'utilisateur du produit de déterminer, au moment de l'élimination, si la solution d'eau usée satisfait aux critères qui définissent les déchets dangereux. Assurer l'élimination conformément aux dispositions de tous les lois et règlements fédéraux, provinciaux, étatiques et municipaux.

**Déchets des résidus / produits non utilisés (produits dilués):**

Ce produit, lorsque dilué conformément aux énoncés de la présente fiche signalétique, n'est pas un déchet dangereux aux termes des règlements fédéraux (40 CFR 261.21 b) 4)). En vertu de la loi RCRA, il incombe à l'utilisateur du produit de déterminer, au moment de l'élimination, si la solution d'eau usée satisfait aux critères qui définissent les déchets dangereux. Assurer l'élimination conformément aux dispositions de tous les lois et règlements fédéraux, provinciaux, étatiques et municipaux.

**Entreposage des pesticides :**

Consultez l'étiquette du produit.

**Entreposage des pesticides :**

Consultez l'étiquette du produit.

**Éliminant du contenant :**

Consultez l'étiquette du produit.

**Catégorie de risque en vertu de la loi RCRA (produits non dilués) :** Non réglementé.

**Catégorie de risque en vertu de la loi RCRA (produits dilués):** Non réglementé.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**DOT/TDG:** Les renseignements fournis ci-dessous représentent le classement complet en matière de transport pour ce produit. Cette description ne tient pas compte de la taille de l'emballage de ce produit qui pourrait être assujéti à une exception, en matière de quantité, en vertu des réglementations en vigueur pour le transport. Lors de l'expédition de biens dangereux, veuillez consulter le spécialiste des matières dangereuses certifiées, à l'interne, pour déterminer si une exception s'applique à cette expédition.

**Description du connaissance DOT (voie terrestre )** UN1903, DISINFECTANT, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S., (quaternary ammonium compound), 8, III

**Description du voie maritime connaissance** UN1903, DISINFECTANTS, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S., (quaternary ammonium compounds), 8, III, MARINE POLLUTANT

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

**Inventaires internationales**

Tous les éléments de ce produit sont énumérés dans les inventaires suivants: États-Unis (TSCA), Canada - Liste extérieure des substances (LES).

**Réglementation des É.-U.**

**CERCLA/ SARA**

**Réglementation Canadienne**

Ce produit chimique est un produit enregistré canadien avec DIN et fait l'objet de certaines exigences en matière d'étiquetage pour les désinfectants en vertu de règlements nationaux. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations sur les risques requis pour les fiches signalétiques (FS), et les étiquettes en milieu de travail pour les produits non désinfectants par le HPR (SIMDUT 2015). Cette FS a été préparée en vertu du critère HPR (SIMDUT 2015), ce qui peut engendrer des différences entre l'étiquette et le langage de la FS.

DIN No. : 02241502

Composant(s)	CAS #	NPRI
Alcool éthylique	64-17-5	X

## 16. AUTRES INFORMATIONS

### NFPA (National Fire Protection Association)

Échelle de classification des risques: (faible risque) 0 – 4 (risque extrême)

Santé 3  
 Inflammabilité 2  
 Instabilité 0  
 Information supplémentaire -

### Produit Dilué:

Santé 0  
 Inflammabilité 0  
 Instabilité 0  
 Information supplémentaire -

Révision: 2020-04-29

Version: 03.0

**Cause de la révision:** Sans objet  
**Préparé par :** Affaires réglementaires nord-américaines  
**Avis supplémentaire** • Ne contient pas de parfum additionné.

*Avis au lecteur: Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-incluses. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède de toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.*